

1.3. La Commission des affaires de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Écosse a été créée par le Parlement de la Nouvelle-Écosse en 1977. Elle a pour mandat de recommander au Parlement les lois et règlements relatifs à la justice et à l'accès à la justice. Elle a également le pouvoir de recommander au Parlement les modifications à apporter à la Loi sur l'accès à la justice. Elle a été créée en vertu de la Loi sur l'accès à la justice, L.R. (N.-É.) 1977, c. 11.

1.4. La Commission des affaires de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Écosse a été créée par le Parlement de la Nouvelle-Écosse en 1977. Elle a pour mandat de recommander au Parlement les lois et règlements relatifs à la justice et à l'accès à la justice. Elle a également le pouvoir de recommander au Parlement les modifications à apporter à la Loi sur l'accès à la justice. Elle a été créée en vertu de la Loi sur l'accès à la justice, L.R. (N.-É.) 1977, c. 11.

1.5. La Commission des affaires de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Écosse a été créée par le Parlement de la Nouvelle-Écosse en 1977. Elle a pour mandat de recommander au Parlement les lois et règlements relatifs à la justice et à l'accès à la justice. Elle a également le pouvoir de recommander au Parlement les modifications à apporter à la Loi sur l'accès à la justice. Elle a été créée en vertu de la Loi sur l'accès à la justice, L.R. (N.-É.) 1977, c. 11.

1.6. La Commission des affaires de la Cour Supérieure de la Nouvelle-Écosse a été créée par le Parlement de la Nouvelle-Écosse en 1977. Elle a pour mandat de recommander au Parlement les lois et règlements relatifs à la justice et à l'accès à la justice. Elle a également le pouvoir de recommander au Parlement les modifications à apporter à la Loi sur l'accès à la justice. Elle a été créée en vertu de la Loi sur l'accès à la justice, L.R. (N.-É.) 1977, c. 11.

1.1
1.2
1.3

1.4
1.5

1.6
1.7

1.8
1.9
2.0